

## Contrat :

ENTRE le Producteur / la Productrice

**G.A.E.C. « LA CABANE DE MARJOLAINE »**

Pauline BESNIER et Cyril LE NAOUR  
Glapigny - 74 230 THÔNES  
Tel : 06 72 45 37 42

ET l'Adhérent / Adhérente

NOM<sup>1</sup> : .....

Prénom : .....

Numéros de téléphone : .....

Adresse mél (en majuscules) :

.....@ .....

1) Un seul nom, identique à celui donné à l'adhésion.

numéro :

### SELON LES « MODALITES » ENONCEES PAGE SUIVANTE

Pour **10 ou 20** distributions, selon une fréquence bi-mensuelle ou mensuelle du **6 Mars au 27 Novembre 2024 inclus**.

Et dont les dates sont consultables sur [www.novelamap.org](http://www.novelamap.org).

Contenu du panier	Prix unitaire	Qté	Nb distri	Montant
Contrat « Petit surprise » (toutes les 2 Semaines)	7,00 €	x	x20	
Contrat « Petit surprise » (toutes les 4 Semaines)	7,00 €	x	x10	
Contrat « Grand surprise » (toutes les 2 Semaines)	14,00 €	x	x20	
Contrat « Grand surprise » (toutes les 4 Semaines)	14,00 €	x	x10	
Total par distribution				
<b>Total pour les 10 ou 20 distributions</b>				€

Chaque panier surprise peut être composé de crottins frais, mi affinés ou secs, fromage à tartiner ail et fines herbes, bûches cendrées, fromage blanc ou tommes en fonction des productions. Les produits ont le label AB

Ce montant est réglé en maximum 2 chèque(s) d'un montant de ..... € chacun. L'encaissement se fera courant Janvier pour le premier et courant Juin pour l'éventuel second chèque.

- à l'ordre du producteur ou de la productrice : **G.A.E.C. « LA CABANE DE MARJOLAINE »**
- daté(s) du jour de la signature du présent contrat,
- remis à Pierre Degrange (degrangepierre@free.fr), référent de l'association auprès du producteur.de la productrice,

En cochant cette case, le **producteur** s'engage à respecter les **engagements du producteur** stipulés dans le règlement intérieur de l'association.

Date et signature du producteur :

En cochant cette case, **l'adhérent** s'engage à respecter les **engagements du consommateur** stipulés dans le règlement intérieur de l'association et certifie avoir lu les modalités du contrat.

Date et signature du consommateur :

**Rappel : la signature d'un contrat ne peut se faire qu'après adhésion et paiement de la cotisation à NovelAmap et implique donc l'engagement de participer comme bénévole à 4 distributions minimum sur l'année.**

# Modalités du contrat « Cabane de marjolaine » 2024

L'adhésion à l'association est nécessaire avant toute conclusion d'un contrat, et engage l'adhérent(e) à respecter le règlement intérieur de Novelamap, dont la participation comme bénévole à **quatre distributions dans l'année**.

Le contrat établit un **lien solidaire** entre l'adhérent(e) et le producteur / la productrice : l'adhérent(e) accepte que la production et donc le contenu du panier puissent être soumis à des aléas (climatiques, de production...).

Les **distributions** ont lieu les **mercredis de 18h45 à 19h30**, sous le préau de l'école de Novel, sauf nouvelle disposition communiquée par mél et consultable sur [www.novelamap.org](http://www.novelamap.org).

Pour ce contrat, elles sont au nombre de 10 ou 20, selon une fréquence choisie « toutes les deux semaines ou toutes les 4 semaines », et selon le calendrier ci-dessous :

Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
6 Marjolaine	3 Marjolaine	1 Marjolaine			7 Marjolaine	4 Marjolaine	2 Marjolaine		
				10 Marjolaine				13 Marjolaine	
20 Marjolaine	17 Marjolaine	15 Marjolaine	12 Marjolaine		21 Marjolaine	18 Marjolaine	16 Marjolaine		
				24 Marjolaine				27 Marjolaine	
		29 Marjolaine	26 Marjolaine				30 Marjolaine		

**Fond gris = contrat 10 distributions**

**Fond blanc + Fond gris = contrat 20 distributions**

**Attention 1<sup>ère</sup> distribution le 6 Mars 2024**

## Procédure de signature du contrat :

### 1. Adhésion à Novelamap préalable :

- Pour une première adhésion : pré-inscription sur [www.novelamap.org](http://www.novelamap.org).
- Pour confirmer votre adhésion : préparez le chèque de 10 € à l'ordre de Novel Amap

### 2. Préparation du contrat :

- Imprimez, remplissez et signez le contrat :
  - 🕒 en 1 exemplaire, qui sera conservé par le producteur/la productrice ;
  - 🕒 en 2 exemplaires si vous souhaitez en conserver un après signature par le producteur ou la productrice
- Préparez le(s) chèque(s) demandé(s), à l'ordre du producteur.

### 3. Validation de l'adhésion et du contrat :

- Le 29 Novembre 2023, entre 18h45 et 19h30, présentez-vous avec contrat et chèques
- Validez d'abord votre adhésion au stand « adhésion » (chèque),
- Puis déposez contrat et chèque(s)(trombone) dans la bannette indiquée pour ce producteur/cette productrice.